

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

FONDATION SAINT CHARLES DE NANCY

58 rue des Quatre Eglises
54000 NANCY

SIREN 803 850 080

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

FONDATION SAINT CHARLES DE NANCY

58 rue des Quatre Eglises
54000 NANCY

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION SAINT CHARLES DE NANCY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dispositions comptables spécifiques

Comme indiqué dans la note de l'annexe aux comptes annuels « Règles et méthodes comptables », votre Fondation est soumise à des dispositions comptables spécifiques liées à sa forme juridique et à ses activités.

Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces dispositions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 25 avril 2023

BATT AUDIT
Eric PIERRAT



Commissaire aux Comptes



Fondation Saint Charles

Comptes annuels 2022

Etats financiers

FONDATION SAINT CHARLES DE NANCY

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2022

Comptes sociaux 2022

BILAN

Bilan actif Fondation	Brut	Amortissements		Net		Bilan passif Fondation	
		Dépréciations	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	
Immobilisations incorporelles	443 911	396 288	47 623	93 188	Fonds propres sans droit de reprise	23 306 124	23 192 527
Frais d'établissement	36 795	36 795	0	0	Fonds propres avec droit de reprise	3 623 854	485 657
Concessions, brevets et droits assimilés	406 054	358 431	47 623	93 188	Réserves	1 386	4 617 851
Autres immob. Incorporelles / Avances et acomptes	1 062	1 062	-	-	Report à nouveau	773 382	2 258 170
Immobilisations corporelles	116 523 514	69 649 998	46 873 516	50 046 937	Résultat de l'exercice	1 242 885	880 950
Terrains	1 179 637	705 993	473 644	506 551	Situation nette	27 400 848	28 947 501
Constructions	99 802 365	57 855 746	41 946 619	45 281 573	Subventions d'investissement	4 873 938	5 304 672
Installations techniques, matériel et outillage	7 814 616	5 475 271	2 339 945	2 385 704	Provisions réglementées	5 082	440 261
Autres immobilisations corporelles	6 743 161	5 512 988	1 230 173	1 284 442	Fonds propres	32 279 887	31 692 434
Immobilisations corporelles en cours	983 735	100 000	883 735	608 667	Fonds déduits	1 407 046	1 283 726
Immobilisations financières	1 144 331	-	1 144 331	1 799 384	Fonds reportés et déduits	1 407 046	1 283 726
Participations et créances rattachées	234 033	-	234 033	234 033	Provisions pour risques	102 274	39 485
Autres titres immobilisés	165 355	-	165 355	237 716	Provisions pour charges	2 107 830	2 161 562
Prêts	739 588	-	739 588	667 281	Provisions pour risques et charges	2 210 103	2 201 047
Autres immobilisations financières	5 355	-	5 355	660 355	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	21 704 001	22 583 439
Actif immobilisé	118 111 756	70 046 288	48 065 470	51 939 959	Emprunts et dettes financières diverses	1 956 532	2 164 877
Avances et acomptes versés sur commandes	5 105	-	5 105	37 694	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 589 143	1 620 579
Créances	2 545 449	331 512	2 213 937	2 101 433	Dettes fiscales et sociales	4 288 362	4 065 512
Usagers et comptes rattachés	889 851	331 512	558 339	686 688	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	62 999	38 015
Autres créances	1 655 598	-	1 655 598	1 414 745	Autres dettes	335 424	347 461
Trésorerie	15 455 718	15 160	15 440 557	11 741 281	Produits constatés d'avance	4 921	3 860
Valeurs mobilières de placement	735 531	15 160	720 370	848 386	Dettes	30 021 382	30 823 743
Disponibilités	14 720 187	-	14 720 187	10 892 895	TOTAL DU PASSIF	65 918 399	66 000 950
Charges constatées d'avance	193 330	-	193 330	181 032	TOTAL DE L'ACTIF	136 311 357	136 311 357
Actif circulant	18 199 602	346 673	17 852 929	14 061 441			
TOTAL DE L'ACTIF	136 311 357	70 392 969	65 918 399	66 000 950			

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat Fondation	Du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois		Du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois		Variation absolue	
		%		%	€	%
Production vendue	726 255	1,52%	719 894	1,60%	6 361	0,88%
Dotations et produits de tarification	45 729 932	95,69%	43 212 727	95,82%	2 517 204	5,83%
Subventions d'exploitation	12 409	0,03%	26 707	0,06%	(14 298)	-53,54%
Reprises et Transferts de charges	414 393	0,87%	591 470	1,31%	(177 078)	-29,94%
Report des ressources non utilisées	176 173	0,37%	147 571	0,33%	28 602	19,38%
Autres produits	729 157	1,53%	399 264	0,89%	329 894	82,63%
Produits d'exploitation	47 788 320	100,00%	45 097 634	100,00%	2 690 686	5,97%
Autres achats et charges externes	9 229 531	19,31%	8 471 563	18,78%	757 968	8,95%
Impôts, taxes et vers. assim.	2 923 978	6,12%	2 924 596	6,49%	(619)	-0,02%
Salaires et traitements	20 679 433	43,27%	19 841 330	44,00%	838 103	4,22%
Charges sociales	8 611 407	18,02%	8 564 678	18,99%	46 729	0,55%
Amortissements et provisions	5 043 147	10,55%	4 639 163	10,29%	403 984	8,71%
Engagements à réaliser	299 494	0,63%	216 097	0,48%	83 397	38,59%
Autres charges	78 347	0,16%	3 806	0,01%	74 542	1958,68%
Charges d'exploitation	46 865 337	98,07%	44 661 232	99,03%	2 204 105	4,94%
Résultat d'exploitation	922 983	1,93%	436 402	0,97%	486 581	111,50%
Produits financiers	54 814	0,11%	40 111	0,09%	14 703	36,66%
Charges financières	488 479	1,02%	409 975	0,91%	78 504	19,15%
Résultat financier	(433 665)	-0,91%	(369 864)	-0,82%	(63 801)	17,25%
Résultat courant	489 318	1,02%	66 537	0,15%	422 780	635,40%
Produits exceptionnels	773 175	1,62%	878 361	1,95%	(105 186)	-11,98%
Charges exceptionnelles	19 628	0,04%	63 948	0,14%	(44 320)	-69,31%
Résultat exceptionnel	753 547	1,58%	814 412	1,81%	(60 865)	-7,47%
EXCEDENT DE L'EXERCICE	1 242 865	2,60%	880 950	1,95%	361 915	41,08%

ANNEXE

Comptes sociaux 2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 65 918 399 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 1 242 865 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'entité

La FONDATION SAINT CHARLES DE NANCY a été voulue et constituée pour protéger, pérenniser et développer l'œuvre de la Congrégation des Sœurs de la Sainte Famille de Jésus-Joseph-Marie, dites Sœurs de Saint Charles.

Elle est spécialisée dans le secteur d'activité de l'hébergement médicalisé pour personnes âgées en perte d'autonomie.

Fondation Reconnue d'Utilité Publique, elle gère aujourd'hui 8 EHPAD, 1 SSIAD et 2 centre de soins.

La Fondation s'enracine dans l'œuvre de la Congrégation des Sœurs de Saint Charles. Elle en hérite et la prend à son compte ; elle s'engage, conformément à ses statuts, à la faire vivre et à la développer. Cette œuvre est construite sur une vision chrétienne de la personne humaine, son intégrité, son développement, son respect, de sa naissance à la fin de sa vie.

C'est dans ce but de pérennisation et de développement que la Congrégation a apporté à la Fondation le patrimoine immobilier et foncier qui permet le fonctionnement des établissements aujourd'hui. Ainsi, la Fondation doit veiller à la préservation, à l'entretien et au développement de l'ensemble de l'immobilier confié par les Sœurs de Saint Charles dans le temps, de la même façon qu'il lui revient de veiller à l'intégrité de l'œuvre immatérielle de la Congrégation.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- du plan comptable général 2014 adopté par l'Autorité des Normes Comptables, l'ANC, le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 ;
- en respectant le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, le règlement ANC 2019-04 qui remplace l'avis CNC 2007-05 et les adaptations du Plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux de l'instruction M22.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les frais accessoires (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Comptes sociaux 2022

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les plans d'amortissement des immobilisations reçues dans le cadre des apports d'activités des associations de gestion à la Fondation ont été maintenus.

Constructions	de 5 à 30 ans
Aménagement des constructions	de 5 à 40 ans
Matériel et outillage	de 5 à 20 ans
Matériel de transport	de 8 à 10 ans
Mobilier de bureau	de 5 à 15 ans
Mobilier de service	de 5 à 20 ans

Concernant les immobilisations apportées à la Fondation, dans le cadre de la Dotation Initiale ; les plans d'amortissement initiaux ont été modifiés. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Construction :	30 ans
Aménagement des terrains :	de 15 à 30 ans
Installations générales :	30 ans
Installations spécifiques :	15 ans
Matériel informatique :	5 ans
Mobilier :	10 ans
Logiciel :	2 ans

Il sera observé que les immobilisations les plus récentes peuvent faire l'objet d'une comptabilisation par composant.

Immobilisations financières et VMP

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Fonds associatifs

Les fonds associatifs initiaux se décomposent selon les quatre points énoncés ci-dessous :

- De la dotation initiale de la congrégation des Sœurs de St Charles
La dotation initiale est constituée par les apports de la Congrégation des Sœurs de Saint Charles.
Les immeubles et terrains constituant :
 - La maison de retraite Saint Charles, 23 Grande Rue, 54290 BAYON
 - La maison de retraite St Rémy, 14 rue du Chanoine Jacob, 54000 NANCY
 - La maison de retraite Ste Thérèse, 50 rue de la Gare, 54710 LUDRES
 - La maison de retraite la Sainte Famille, 17 rue du Bois le Duc, 54500 VANDOEUVRE LES NANCY
 - La maison de retraite Notre Dame du Bon Repos, 34 rue du Général Leclerc, 54320 MAXEVILLE

Comptes sociaux 2022

- La maison de retraite Saint Joseph, 3 Avenue Jacques Duhamel, 39100 DOLE.

Sous déduction du passif à raison des emprunts contractés pour la maison de retraite Ste Thérèse de Ludres et St Rémy.

La dotation initiale a été portée au compte 102 211 « Dotations pérennes représentatives de biens immobiliers inaliénables », en application de la réglementation CRC 2009-01, pour un montant de 15 001 232€.

- Des apports nets en fonds propres des activités des différents établissements
Les éléments d'actifs et de passifs transmis par les associations ont été retenus pour leur valeur comptable au 31 décembre 2014 (valeurs brutes – amortissements et provisions).

	FONDS ASSOCIATIFS	REPORT A NOUVEAU	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	PROVISIONS REGLEMENTEES	TOTAL APPORTS
BAYON	4 623 809	-564 015	1 944 920	1 114	6 005 828
STE FAMILLE	1 274 750	-1 414 608	672 931	0	533 072
STE THERESE	1 231 658	-173 835	419 504	143 860	1 621 187
NDBR	1 831 860	-491 835	2 907 507	164 828	4 412 360
ST JO	2 203 231	-935 688	124 739	191 416	1 583 698
ST REMY	997 689	-116 211	449 671	28 504	1 359 651
CS MSM	186 002	69 730	0	0	255 731
CSNANCY	95 444	-14 269	0	0	81 176
SSIAD NANCY	47 513	3 770			51 283
TOTAL APPORTS	12 491 956	-3 636 962	6 519 272	529 721	15 903 987

- Du patrimoine transmis par l'Association de la Maison Saint Sauveur
L'association apporte à la Fondation tous les éléments (actifs et passifs), droits et valeurs, sans exception ni réserve, qui constituent le patrimoine de l'Association.
Les éléments d'actifs et passifs transmis par l'Association seront retenus pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2015.

Il est fait observer les points suivants concernant les éléments d'actifs et de passif transmis.

Figurent parmi les immobilisations corporelles :

- La valorisation comptable du commodat consenti par la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur pour une valeur de 425 490 € au 31 décembre 2014 ; cette inscription comptable a pour contrepartie une inscription comptable parmi les fonds propres (provisions réglementées). Dans la mesure où le commodat prendra fin à la date du déménagement, il en résultera à cette même date, une sortie de ce commodat de l'actif immobilisé et une reprise de la provision réglementée correspondante, pour un même montant à savoir, la valeur comptable du commodat. L'actif net transmis au 1er janvier 2016 se trouvera ainsi minoré de la valeur du commodat sorti du bilan.
- Les constructions et agencements transmis lors de la dévolution partielle de la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur suivant traité du 15 février 2008 et dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2014 s'élève à 545 532 €. A l'occasion du déménagement, la Congrégation bénéficiera d'un droit de reprise sur ces constructions et aménagements. Les travaux réalisés depuis par l'association reviendront également à la Congrégation en sa qualité de propriétaire des locaux.

Il en résultera ainsi – à la date du déménagement – une sortie d'actif immobilisé qui viendra minorer l'actif net transmis au 1er janvier 2016 à hauteur de la valeur nette comptable de ces immobilisations.

	FONDS ASSOCIATIFS	REPORT A NOUVEAU	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	PROVISIONS REGLEMENTEES	TOTAL APPORTS
ST SAUVEUR	1 498 718	-84 737	11 502	109 758	1 535 240

Comptes sociaux 2022

- Du patrimoine transmis par l'Association Villa Saint Pierre Fourier
L'association apporte à la Fondation tous les éléments (actifs et passifs), droits et valeurs, sans exception ni réserve, qui constituent le patrimoine de l'Association.
Les comptes de l'Association qui servent de base à l'établissement des conditions et des modalités de ce transfert sont ceux arrêtés au 31 décembre 2016.
Les éléments actifs et passifs transmis par l'Association seront retenus pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2016.
Il est fait observer les points suivants concernant les éléments actifs et passifs transmis :
Il apparaît au bilan au 31 décembre 2016 des fonds propres associatifs avec droit de reprise d'un montant de 300 000 €.
Il pourrait ainsi en résulter à la date du transfert, si les conditions de l'apport avec droit de reprise le prévoient, une sortie des fonds propres de l'association correspondant aux fonds associatifs avec droit de reprise d'un montant de 300 000 €.
L'apport pur et simple des biens et droits se fera à titre gracieux.

	FONDS ASSOCIATIFS	REPORT A NOUVEAU	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	PROVISIONS REGLEMENTEES	TOTAL APPORTS
VILLA SAINT PIERRE FOURIER	458 763	-207 515			251 249

En 2022, un travail a été initié pour permettre de distinguer et de regrouper les fonds propres sans droit de reprise et les fonds propres avec droit de reprise avant et après CPOM. Ce travail est présenté dans la partie Fonds propres.

Faits caractéristiques

Crise sanitaire

La poursuite de la crise sanitaire sur l'année 2022 n'a pas modifié l'organisation du travail mise en place depuis le premier confinement. Nos établissements et l'ensemble du personnel ont fait preuve d'une implication forte et d'un respect des protocoles sanitaires qui ont permis à nos activités de se maintenir sans fermeture et avec très peu de décès ou d'hospitalisations.

Médailles du travail

Un accord de médailles du travail a été signé en 2017. Le montant de cette provision s'élève à 46 107 € au 31 décembre 2022, soit une reprise sur l'exercice de 9 131 €.

Indemnités de fin de carrière

La provision pour indemnités de fin de carrière a fait l'objet d'un calcul au réel en fonction des salariés présents sur chaque établissement. La provision au 31 décembre 2022 s'élève à 1 861 723 €, soit une reprise de 244 601 € sur l'exercice.

Grands travaux de l'EHPAD SAINT JOSEPH

Il a été mis fin au contrat avec l'architecte de Dôle, les plans ont pu être récupérés. Deux nouveaux architectes ont été mandatés (un en charge du gros œuvre, un autre en charge des travaux d'agencement). La Fondation estime avoir versé 100k € d'honoraires non justifiés à l'ancien architecte, une procédure est en cours.

Exonération de taxe d'habitation dans les EHPAD

A compter du 1^{er} janvier 2021, les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes sont exonérés de taxe d'habitation.

Contribution exceptionnelle des Hôpitaux de Paris et du CD54

La fondation des Hôpitaux de Paris a versé une contribution exceptionnelle de 183 000 € sur les établissements.

Contribution exceptionnelle du CD54

Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle a versé une contribution exceptionnelle de 760 000 € répartie sur les établissements du département.

Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2021	Acquisitions 2022	Transferts 2022	Cessions 2022	Immobilisations au 31 Décembre 2022
Immobilisations incorporelles	419 351	25 159		600	443 910
<i>Frais d'établissement</i>	36 795	-		-	36 795
<i>Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.</i>	381 494	25 159		600	406 054
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 062				1 062
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	-				-
Immobilisations corporelles	115 184 604	1 454 920	-	116 012	116 523 512
<i>Terrains</i>	232 867				232 867
<i>Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure</i>	946 769				946 769
<i>Constructions</i>	99 626 277	192 269		16 180	99 802 365
<i>Installations, matériel et outillage techniques</i>	7 347 579	517 141		50 105	7 814 615
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	6 422 445	365 935		45 220	6 743 161
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	608 667	379 575		4 507	983 735
Immobilisations financières	1 799 384	577 355	1 155 000	77 408	1 144 331
<i>Participations</i>	234 033				234 033
<i>Créances rattachées à des participations</i>					
<i>Autres titres immobilisés</i>	237 716			72 361	165 355
<i>Prêts</i>	667 281	77 355		5 047	739 588
<i>Autres immobilisations financières</i>	660 355	500 000	1 155 000		5 355
TOTAL IMMOBILISATIONS	117 403 340	2 057 434	1 155 000	194 020	118 111 754

Tableau des filiales et participations

En K€	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
AB RESTAURATION	200	281	100,00	200	200			2 568	- 62	
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

- (1) Capital
- (2) Capitaux propres autres que le capital
- (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
- (4) Valeur comptable brute des titres détenus
- (5) Valeur comptable nette des titres détenus
- (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés
- (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
- (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé
- (9) Résultat du dernier exercice clos
- (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

Amortissements

Amortissements et dépréciations	Amortissements au 31/12/2021	Dotations 2022	Diminutions 2022	Amortissements au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	326 164	70 724	600	396 288
<i>Frais d'établissement</i>	36 795			36 795
<i>Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.</i>	288 307	70 724	600	358 431
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 062			1 062
Immobilisations corporelles	65 137 666	4 635 781	123 450	69 649 997
<i>Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure</i>	673 086	33 003	96	705 993
<i>Constructions</i>	54 344 730	3 537 117	26 075	57 855 772
<i>Installations, matériel et outillage techniques</i>	4 962 837	563 883	50 487	5 476 233
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	5 157 014	401 778	46 793	5 511 999
<i>Immobilisations corporelles en cours (dépréciation)</i>	-	100 000	-	100 000
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	65 463 830	4 706 505	124 050	70 046 285

Compte tenu du litige avec l'ancien architecte sur Dhole mentionné dans les faits caractéristiques, une dépréciation exceptionnelle des immobilisations en cours a été comptabilisée pour 100 K€.

Créances et dépréciations

Etat des créances	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
De l'Actif immobilisé				
<i>Créances rattachées à des participations</i>				
<i>Parts sociales</i>	399 388			399 388
<i>Autres immobilisations financières</i>	744 943			744 943
Total Actif immobilisé	1 144 331	-	-	1 144 331
De l'Actif circulant				
<i>Clients douteux ou litigieux</i>	374 410	374 410		
<i>Créances clients</i>	515 441	515 441		
<i>Autres créances</i>	1 655 598	1 655 598		
<i>Charges constatées d'avance</i>	193 330	193 330		
Total Actif circulant	2 738 779	2 738 779	-	-
TOTAL	3 883 110	2 738 779	-	1 144 331

Comptes sociaux 2022

Provisions inscrites au bilan	Montant au 31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Montants au 31/12/2022
Dépréciations				
<i>Sur comptes clients</i>	348 962	86 476	103 927	331 512

Règles de dépréciation des créances

De nouvelles règles de dépréciation des créances résidents ont été définies et appliquées à compter de l'exercice 2021 et sont les suivantes :

Résidents "classiques"	Créances > 3 mois	50%
	Créances > 6 mois	75%
	Créances > 1 an	100%
	Créances > 2 ans	
	Créances > 3 ans	
Résidents décédés	Successions en cours chez le notaire	
	Successions en cours chez le notaire > 6 mois	50%
	Successions en cours chez le notaire > 12 mois	100%
	Créances > 3 mois	100%
	Créances > 2 ans	
	Créances > 3 ans <i>provision existante</i>	
Résidents aide sociale	l'aide sociale	100%
	Résident décédé et dossier non traité	100%
Résidents pour lesquels le JAF a été saisi	Créance entre la date d'entrée du résident et la date de saisie du JAF	100%

Comptes sociaux 2022

Fonds propres

Variation des fonds associatifs	Début d'exercice	Affectation résultat	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Autres variations	Fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	23 192 527				113 597	23 306 124
Fonds propres avec droit de reprise	- 485 657	12 752			4 122 263	3 623 854
Réserves avec droit de reprise	4 617 851				- 4 616 464	1 386
Report à nouveau sans droit de reprise	- 2 258 170	893 701			591 086	- 773 382
Résultat de l'exercice	880 950	- 880 950	1 242 865			1 242 865
<i>Situation nette</i>	<i>25 947 501</i>	<i>-</i>	<i>1 242 865</i>	<i>-</i>	<i>210 482</i>	<i>27 400 848</i>
Subventions d'investissement	5 304 672		25 948	456 683		4 873 938
Provisions réglementées	440 261			224 698	- 210 482	5 082
Fonds propres	31 692 434	-	1 268 813	681 381	-	32 279 867

Les autres variations correspondent aux réaffectations entre fonds associatifs sans droit de reprise et fonds propres avec droit de reprise avant et après CPOM pour pouvoir suivre les résultats des sections analytiques soumis au contrôle des tiers financeurs de la fondation.

Subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Valeur nette au 31/12/2021	Réaffectation subventions	Nouvelles subventions	Autres augmentations	Dotations exercice	Autres diminutions	Valeur nette au 31/12/2022
	5 304 672		25 948		456 683		4 873 938
Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat de l'exercice							456 683

Fonds dédiés

Comptes sociaux 2022

	Valeur 31/12/2021	Dotation	Reprise	Reclassement	Valeur 31/12/2022
<i>Fonds dédiés à l'investissement</i>	79 397	30 725	23 487	11 038	97 673
<i>Fonds dédiés à l'exploitation</i>	150 386	34 275	26 863	- 11 038	146 760
<i>Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement</i>	46 507	3 200	31 656		18 051
<i>Fonds dédiés sur subventions d'investissement perçues d'organismes privés</i>	1 006 791	228 114	94 167		1 140 739
<i>Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public</i>	644	3 180	-		3 824
Fonds dédiés	1 283 726	299 494	176 173	-	1 407 046

Le règlement ANC 2018-06 définit les fonds dédiés comme « **la partie des ressources dédiées par les tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard** ». Sont comptabilisés, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation ;
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Provisions

Provisions inscrites au bilan	Montant au 31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Montants au 31/12/2022
Provisions réglementées				
<i>Fonds de roulement réglementé</i>	210 482		210 482	-
<i>Autres provisions réglementées</i>	229 779		224 698	5 082
Total	440 261	-	435 180	5 082
Provisions pour risques et charges				
<i>Provisions pour risques</i>	39 485	62 789	-	102 274
<i>Provisions pour indemnités de fin de carrière</i>	2 106 324		244 601	1 861 723
<i>Provisions pour médailles du travail</i>	55 238		9 131	46 107
<i>Autres provisions pour charges</i>	-	200 000		200 000
Total	2 201 047	262 789	253 732	2 210 104

Autres provisions réglementées

Les autres provisions réglementées correspondent aux dotations sur les réserves de plus-values d'actif. Elles ont été reprises en 2022, sauf pour l'établissement SAINT JOSEPH.

Provisions pour risques

Les provisions pour risques concernent des litiges salariés.

Provisions pour charges

Sur l'exercice, il a été constitué une provision dans l'œuvre pour un projet spécifique de rapprochement des organisations à hauteur de 200 K€.

Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées, au 31 décembre 2022, à 1 861 723 €. Elles sont provisionnées en intégralité.

Les hypothèses retenues pour calculer la valeur actuarielle totale des prestations futures sont les suivantes :

- Application de la convention collective nationale du 31 octobre 1951
- Taux d'actualisation : 3,75 %
- Taux de progression : 3,00 %
- Charges sociales patronales : 50 %

Comptes sociaux 2022

- Type de départ : à l'initiative du salarié 60/62 ans
- Hypothèses démographiques : INSEE 2022

Le taux de turnover est évalué par tranches d'âge et se répartit de la manière suivante :

Tranche d'âge	Taux
- de 25 ans	7,69%
25-29 ans	22,22%
30-34 ans	10,13%
35-39 ans	5,19%
40-44 ans	7,06%
45-49 ans	5,06%
50-54 ans	4,71%
55-59 ans	2,22%
60-64 ans	2,22%

	2022	2021	Variation
SAINT CHARLES	460 846	507 836	(46 990)
SAINT JOSEPH	322 367	323 994	(1 627)
SAINTE THERESE	245 163	271 824	(26 661)
SAINT REMY	291 494	351 342	(59 848)
NOTRE DAME BON REPOS	200 130	273 202	(73 072)
LA SAINTE FAMILLE	138 153	154 913	(16 761)
CDSI MONT ST MARTIN	824	1 232	(408)
SSIAD STE MARIE	31 211	33 322	(2 111)
CDSI NANCY	709	192	518
SIEGE	11 441	18 114	(6 673)
SAINT SAUVEUR	88 400	99 313	(10 913)
VILLA ST PIERRE FOURIER	70 986	71 040	(55)
Indemnités de fin de carrière	1 861 723	2 106 324	(244 601)

Médailles du travail

	2022	2021	Variation
CDSI NANCY	15	10	5
CDSII MONT ST MARTIN	23	46	(23)
NDBR	4 585	6 964	(2 379)
SAINT CHARLES	10 864	13 883	(3 019)
SAINT JOSEPH	7 917	9 016	(1 099)
SAINT REMY	8 581	9 436	(855)
SAINT SAUVEUR	2 201	2 403	(202)
SAINTE THERESE	5 914	6 806	(892)
SIEGE	245	183	62
SSIAD	402	506	(104)
STE FAMILLE	3 129	3 644	(515)
VILLA ST PIERRE FOURIER	2 232	2 341	(110)
Médailles du travail	46 107	55 238	(9 131)

Les hypothèses retenues pour calculer la provision des médailles du travail sont les suivantes :

- 20 ans d'ancienneté : 200 €
- 30 ans d'ancienneté : 300 €
- 35 ans d'ancienneté : 350 €
- 40 ans d'ancienneté : 400 €

Le parcours professionnel des salariés n'étant pas connu par la fondation, il n'est pas possible de faire la distinction entre les salariés qui ont eu la fondation comme seul employeur pendant tout leur parcours professionnel et les autres salariés. La provision calculée considère donc que les salariés ont passé l'intégralité de leur carrière professionnelle au sein de la fondation.

Les hypothèses actuarielles sont identiques à celles retenues pour les indemnités de fin de carrière.

Emprunts et dettes

Etat des dettes	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
<i>Emprunts</i>	22 615 935	2 222 851	7 758 804	12 634 280
<i>Dettes financières diverses</i>	1 124 599	1 124 599		
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 652 142	1 652 142		
<i>Dettes sociales et fiscales</i>	4 288 362	4 288 362		
<i>Autres dettes</i>	335 424	335 424		
<i>Produits constatés d'avance</i>	4 921	4 921		
TOTAL	30 021 382	9 628 298	7 758 804	12 634 280

Les dettes financières diverses sont composées principalement de dépôts des résidents.

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer	Montant
<i>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit</i>	71 423
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	
<i>Fournisseurs</i>	523 582
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	2 133 026
<i>Autres dettes</i>	2 154
TOTAL	2 730 186

Produits à recevoir	Montant
<i>Clients</i>	3 137
<i>Créances fiscales et sociales</i>	387 728
<i>Autres créances</i>	400 245
<i>Fournisseurs</i>	5 696
<i>Intérêts courus</i>	50 441
TOTAL	847 246

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	193 330		

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du résultat

	Résultat comptable	
	2022	2021
Hébergement	391 788	557 757
Dépendance	-297 879	-516 396
Soins	112 108	-123 733
Gestion libre	1 036 847	963 322
TOTAL	1 242 865	880 950

	Résultat comptable	
	2022	2021
Exploitation	922 983	436 402
Financier	-433 665	-369 864
Exceptionnel	753 547	814 412
TOTAL	1 242 865	880 950

Résultat d'exploitation	Montant	
	2022	2021
Produits d'exploitation		
<i>Production vendue</i>	726 255	719 894
<i>Dotations et produits de tarification</i>	45 729 932	43 212 727
<i>Subventions d'exploitation</i>	12 409	26 707
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	358 243	540 061
<i>Transferts de charges</i>	56 150	51 409
<i>Report des ressources non utilisées</i>	176 173	147 571
<i>Autres produits</i>	729 157	399 264
Charges d'exploitation		
<i>Autres achats et charges externes</i>	9 229 531	8 471 563
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	2 923 978	2 924 596
<i>Charges de personnel</i>	29 290 840	28 406 008
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	5 043 147	4 639 163
<i>Engagements à réaliser</i>	299 494	216 097
<i>Autres charges</i>	78 347	3 806
TOTAL	922 983	436 402

Comptes sociaux 2022

Résultat financier	Montant	
	2022	2021
Produits financiers		
<i>Produits financiers de participation</i>	-	-
<i>Produits des VMP</i>	-	18 645
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	50 746	21 466
<i>Reprises financières sur provisions financières</i>	4 068	-
Charges financières		
<i>Dotations financières aux amortissements et provisions</i>	15 160	3 126
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	467 442	406 849
<i>Charges nettes sur cessions VMP</i>	5 877	-
TOTAL	- 433 665	- 369 864

Résultat exceptionnel	Montant	
	2022	2021
Produits exceptionnels		
<i>Sur opérations de gestion</i>	76 795	382 435
<i>Sur opérations de capital</i>	15 000	3 200
<i>Reprises sur provisions et transfert de charges</i>	-	35 691
<i>Quote part subvention virée au compte de résultat</i>	456 683	457 034
<i>Réserves sur plus value d'actifs</i>	224 698	
Charges exceptionnelles		
<i>Sur opérations de gestion</i>	5 587	30 816
<i>Sur opérations de capital</i>	14 041	4 033
<i>Dotations aux provisions</i>	-	29 100
TOTAL	753 547	814 412

Les réserves sur plus-value d'actifs correspondent à la reprise des provisions réglementées suite à la réaffectation des capitaux propres.

Concours publics

	2022	2021	Variation
Accueil de jour	201 974	168 493	33 481
APA hors département	263 566	295 742	- 32 176
Autres financements complémentaires	178 557	535 353	- 356 796
Financements exceptionnels hébergements	760 000	12 875	747 125
Dotations dépendance	3 338 016	3 218 968	119 048
Dotations soins	19 051 591	16 976 531	2 075 060
Hébergement temporaire	160 362	213 021	- 52 659
Produits centre de soins	68 156	74 753	- 6 597
Produits hébergement	20 030 901	20 060 614	- 29 713
Ticket modérateur	1 676 809	1 656 379	20 430
Total	45 729 932	43 212 727	2 517 205

Passage du résultat comptable au résultat administratif

Sections	Résultat comptable		Reprise de résultats	Résultat administratif
	Hors secteur encadré	Secteur encadré		
<i>Hébergement</i>		391 788		391 788
<i>Dépendance</i>		-297 879		-297 879
<i>Soins</i>		112 108		112 108
<i>Gestion libre</i>	1 036 847			1 036 847
TOTAUX	1 036 847	206 017		1 242 865

Comptes sociaux 2022

Tableau de report à nouveau avant répartition du résultat	
Nature du report à nouveau	Solde
<i>Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destiné à être repris à l'exercice aux exercices ultérieurs spécifiés</i>	
<i>Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs et non contrôlé par les tiers financeurs</i>	-4 271 970
<i>Report à nouveau des activités propres de l'association</i>	-773 382
<i>Dépenses refusées par l'autorité de tarification</i>	
<i>Dépenses non opposables aux financeurs</i>	-21 174

Autres informations

Rémunérations

En application de l'article 20 de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relatives au volontariat associatif à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres, dirigeants, bénévoles ou salariés n'est pas fourni, car cela reviendrait à donner des informations de caractère individuel.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 33 072 € TTC.

Engagements hors bilan

Engagements reçus	Montant
CD54	8 822 848
Commune de Bayon	50 688
Congrégation	2 150 978
Ville de Maxéville	5 917 476
Ville de Vandoeuvre	1 060 463
Organismes bancaires	237 684
TOTAL	18 240 137

Engagements donnés	Montant
Nantissements CAT	1 025 000
Nantissements Parts sociales	163 600
CEGC	292 121
Intérêts emprunts à payer	5 027 345
TOTAL	6 508 066

Effectif moyen

Comptes sociaux 2022

Catégorie de contrats	2022	2021
<i>CDI</i>	586	596
<i>CDD</i>	83	175
TOTAL	669	771